

de se dire qu'il y a là un problème grave qu'il faut absolument régler.

On ne peut tout avoir. D'un côté, nous parlons de la nécessité de réformer notre système d'éducation de façon à nous perfectionner dans l'art des affaires de manière à progresser. D'un autre côté, nous nous attaquons à ceux qui sont censés créer l'infrastructure nécessaire à notre avancement.

D'ici l'an 2000, il faudra dans la grande majorité des cas avoir au moins un diplôme d'études secondaires ou post-secondaires pour pouvoir occuper un emploi. Nous allons assister à un rétrécissement de la base de la main d'oeuvre et à une augmentation du nombre de personnes qui devront compter sur le système pour leur venir en aide. Nous allons avoir besoin d'une main-d'oeuvre dynamique.

Étant donné ces faits, on penserait que toute personne douée de raisonnement s'attacherait davantage à prêter assistance aux personnes qui vont aider la génération future, autrement dit les étudiants qui constituent notre principal espoir pour le siècle prochain.

Le gouvernement est en train de leur imposer un fardeau supplémentaire, une nouvelle dette. Il est en train de les pénaliser. Nombre d'étudiants abandonnent les études ou, s'ils finissent l'université, se trouvent sans emploi. Le gouvernement ne peut pas tout avoir. Nous ne pouvons d'un côté dire au public que nous attachons une plus grande priorité à l'éducation et d'un autre côté pénaliser les étudiants. Nous sommes en train de créer des obstacles aux étudiants car nous les empêchons d'avoir accès aux études.

Récemment, le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario a éliminé complètement les subventions aux étudiants, même s'il avait promis d'accroître l'aide aux établissements d'enseignement et aux étudiants. Maintenant, le gouvernement fédéral fait la même chose. La population étudiante se retrouve dans une situation très précaire.

Nous devons élaborer un plan national pour rendre l'enseignement postsecondaire plus accessible. Nous devons voir à ce que l'éducation devienne un droit et non un privilège dans notre société. Il y a de quoi être triste lorsqu'on regarde le taux d'analphabétisme au Canada. Quarante pour cent des Canadiens entre 15 et 24 ans sont considérés comme analphabètes fonctionnels. L'analphabétisme entraîne des pertes de 10 milliards de dollars pour notre économie, et le gouvernement ne fait rien

Article 31 du Règlement

pour régler la question de l'accessibilité de l'enseignement post-secondaire et de l'éducation en général.

En 1992, le gouvernement avait promis de consulter la population étudiante mais, en 1993, il a refusé aux étudiants le droit de témoigner devant un comité pour défendre leur cause et dénoncer la décision du gouvernement d'imposer une taxe de 3 p. 100 sur les prêts étudiants. Trop c'est trop, madame la Présidente. Nous ne pouvons pas continuer de berner le public en disant que l'éducation est une priorité alors que, en réalité, tout ce que fait le gouvernement fédéral, de concert avec les gouvernements provinciaux dans certains cas, c'est créer des obstacles, essayer d'éviter la réforme du système d'éducation, essayer d'assommer ceux qui veulent progresser et améliorer non seulement leur propre sort, mais celui de l'ensemble de la société. Il est grand temps que le gouvernement mette de côté cette mesure législative jusqu'à ce que le ministre des Finances ait respecté son engagement, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'on tienne des consultations adéquates, qu'on essaie de voir ce qui doit vraiment être fait et qu'on modifie la loi en conséquence.

Je vois que mon temps de parler est presque écoulé, mais la population étudiante. . .

Mme le vice-président: Le député pourra poursuivre après la période des questions quand nous reprendrons le débat sur le projet de loi.

Comme il est maintenant 11 heures, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LA PÊCHE À LA MORUE

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, l'exaspération et la colère montent chez les pêcheurs et les travailleurs des usines de transformation de la région du golfe et de la plateforme néo-écossaise par suite des positions confuses du ministre des Pêches et des Océans concernant le plan de pêche à la morue.

Le 18 décembre, dans le cadre du plan de gestion du poisson de fond pour 1993 et d'une campagne visant à interdire la prise de jeunes poissons, le ministre a ordonné à tous les secteurs d'élaborer des plans de pêche avant d'être autorisés à pêcher. Ces restrictions et d'autres nouvelles restrictions ont fait augmenter énormément le